



COLLEGE PANCHON - ARSAC
PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 26 AVRIL 2016

Le Conseil d'Administration du collège Panchon s'est réuni le 26 avril 2016 sous la présidence de Mme Aguirre Leroy, Principale. La séance a été ouverte à 17h33, le quorum étant atteint (18 membres présents).

Etaients présents :

Mme Aguirre Leroy, Principale - Mme Eldin, Principale Adjointe - Mme Villeneuve, Gestionnaire - M. Verfaillie, C. P. E. - Mme Savin, personne qualifiée désignée par le Conseil Départemental - M. Songy, représentant de la Mairie d'Arsac - M. Montminoux, personnalité qualifiée désignée par la DSDEN - Mme Goyon, représentante enseignant titulaire - Mme Fontanié, représentante enseignante suppléante - Mme Videau, représentante enseignante suppléante - M. Nalke, représentant enseignant suppléant - Mlle Ruet, représentante élèves suppléante - Mme Mauricio, représentante IATOSS titulaire - Mme Pernègre, représentante IATOSS titulaire - Mme Chassignoux, représentante IATOSS titulaire - Mme Deslandes, parent d'élève titulaire - Mme Lépinay, parent d'élève titulaire - Mme Marchand, parent d'élève titulaire - Mme Fraysse, parent d'élève titulaire - Mme Rougier, parent d'élève suppléante - Mme Miquau, Fondée de pouvoirs agence comptable.

Etaients excusés :

Mme Arnaud, représentante enseignante titulaire, Mlle Gaurat, représentante élèves titulaire.

Le secrétariat de séance est assuré par Mme Chassignoux, aidée dans sa tâche par Mmes Deslandes et Lepinay, parents d'élève titulaires.

Mme Aguirre Leroy indique qu'il faut ajouter trois questions de l'association de parents d'élèves à l'ordre du jour.

La séance débute à 17h33. 18 membres sont présents.

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des commentaires à formuler ou des choses à ajouter et/ou modifier sur le PV du Conseil d'Administration du 9 février 2016 : Aucun commentaire ou modification.

Mme Videau arrive à 17h34.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 9 février 2016

- Vote: **POUR**, à l'unanimité. 19 membres présents

*** COMPTE FINANCIER 2015 :**

Mme Aguirre Leroy invite Mme Villeneuve à faire lecture du rapport de gestion de l'ordonnateur pour l'année 2015. (Annexe 1) et apporte une explication aux indicateurs de gestion (Annexe 2).

Elle explique les recettes et les dépenses de l'établissement.

Mme Lépinay arrive à 17h38.

Elle donne le montant de la dotation de matériel informatique, de mobilier, de matériel, et d'équipement pour le service général et pour la cuisine a été attribuée par le Conseil Départemental à hauteur de 26 844.00 €.

Elle rappelle également aux membres du CA que l'ascenseur du collège est opérationnel depuis janvier 2015 et que la centrale de traitement d'air du réfectoire a été changée.

Objectifs pour l'année 2016 :

Mme Villeneuve informe l'assemblée qu'il ne sera toujours pas possible de faire des prélèvements sur les fonds de réserve.

Dans le cadre de la réforme des collèges, les crédits globalisés sont en forte augmentation dans le but d'acheter les nouveaux manuels scolaires.

Des travaux relatifs à la dernière commission de sécurité sont également à prévoir en vue de la prochaine commission de sécurité fixée en 2017. Il reste 2 observations.

Le Conseil Départemental de la Gironde a prévu de changer les chambres froides en cuisine. Elle précise que l'achat par le Département d'une cellule de refroidissement permettrait de faire des économies sur le prix de revient du repas.

Elle précise que les travaux d'entretien du réseau et du vide sanitaire sont finalisés.

Les travaux relatifs aux toilettes élèves situés dans la cour devraient débiter cet été.

Mme Aguirre Leroy demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions.

Mme Goyon demande un exemple concret de ce que l'on appelle les amortissements. Mme Villeneuve explique que cela concerne les biens inscrits à l'inventaire d'une valeur supérieure à 800.00 € HT. Mme Miquau précise que ces biens sont dévalués chaque année et que le calcul est fait à l'aide d'un logiciel spécifique.

Mme Aguirre Leroy invite Mme Miquau à faire lecture du compte financier de l'exercice 2015. (Annexe 3)

Mme Miquau prend la parole pour expliquer aux membres du Conseil d'Administration le calcul du résultat de l'année 2015. Il est de 4 040.91 €. Elle explique également les fonds de roulement aux services ALO et SRH de l'année 2014. Elle précise que les finances de l'établissement vont mieux qu'en 2014. Mme Aguirre Leroy précise que le collège va poursuivre les efforts déjà entrepris.

Mme Aguirre Leroy demande à l'assemblée s'il y a des questions et propose de passer aux votes.

Vote du compte financier : **Pour** à l'unanimité (20 membres présents)

Vote sur l'affectation des résultats financiers : **POUR**, à l'unanimité

*** ADMISSION EN NON-VALEUR - CREANCES IRRECOUVRABLES :**

Mme Villeneuve indique à l'assemblée qu'après échec de l'huissier pour recouvrer les créances, 3 familles sont concernées pour un montant total de 786.69 €. Ce montant devient désormais une charge pour le collège.

Vote : **Pour** à l'unanimité

*** DBM :** (Annexe 3)

Pour information : reliquats de l'exercice précédent :

Mme Villeneuve informe l'assemblée que cette D. B. M. concerne les reliquats de subventions de l'Etat, du Conseil Départemental de la Gironde et de la Mairie de Soussans.

Mme Villeneuve indique que le Conseil Départemental a octroyé pour l'année 2015/2016 une subvention de 2 478.00 € pour « collège au cinéma ».

Pour vote :

Mme Villeneuve informe les membres du Conseil d'Administration que l'assurance du Conseil Départemental a effectué 2 remboursements au collège d'un montant total de 872.40 € suite à des dégradations de bris de vitres.

Vote : Pour à l'unanimité

*** INFORMATION POUR SEJOUR D'INTEGRATION DES FUTURS 6^{ème} :**

Mme Aguirre Leroy rappelle son souhait de proposer à tous les élèves entrant au collège un séjour d'intégration et ainsi permettre au moins un séjour dans la scolarité au collège d'Arsac.

Le séjour d'intégration se déroulerait le plus tôt possible en début d'année scolaire 2016/2017 pour permettre une rapide intégration des futurs élèves de 6^{ème} arrivant de 6 écoles du secteur.

Ce séjour aurait lieu à la base Natéa de St Savin en Gironde (nord de Blaye). Ce centre est spécialisé dans des activités interdisciplinaires et citoyennes en extérieur, ce qui correspond à l'axe IV du projet d'établissement.

Ce séjour concernerait 6 classes de 6^{ème} et débiterait la première semaine d'octobre, du lundi matin au mardi après-midi pour 2 classes, du jeudi matin au vendredi après-midi pour 2 classes et du lundi matin au mardi après-midi de la semaine suivante pour les 2 dernières classes.

Les enseignants d'EPS ont soumis un projet de séjour.

Chaque professeur principal de 6^{ème} accompagnerait sa classe. Un enseignant d'EPS et un membre de la vie scolaire, CPE ou AED participeront également à l'accompagnement pour le côté éducatif (élections des délégués élèves, appropriation du RI).

Mme Aguirre Leroy présente les différentes activités du centre Natéa et explique le but de ce séjour d'intégration.

Elle explique pourquoi elle souhaite le vote du principe de ce séjour à ce jour : le but est d'informer suffisamment les parents des futurs élèves de 6^{ème} lors de la réunion d'information qui aura lieu le 18 juin prochain, et ainsi les solliciter dès la rentrée au mois de septembre.

Mme Deslandes demande quelle sera la participation financière des familles pour ce séjour. Mme Villeneuve répond que ce calcul n'est pas fait à ce jour mais qu'il devrait s'élever entre 50.00 € et 80.00 €. La participation financière des familles sera calculée en fonction du coût du séjour et des divers dons et subventions.

Mme Deslandes souhaiterait savoir si le séjour au Chambon restera d'actualité. Mme Aguirre Leroy répond négativement.

Vote : **Pour** à l'unanimité

Mme Miquau quitte le Conseil d'Administration.

*** MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR : (annexe 4)**

Mme Aguirre Leroy informe les membres du Conseil d'Administration qu'une commission permanente s'est tenue lundi 25 avril 2016 pour travailler sur le règlement intérieur du collège.

Les modifications données ne sont pas énormes, le but étant d'apporter une présentation plus lisible de ce règlement aux familles. De plus, l'établissement a pour obligation d'y intégrer la charte de la laïcité.

Mme Aguirre Leroy demande aux collègues s'ils en ont parlé entre eux. Mme Goyon répond que cela n'a pas été possible dans la mesure où la commission permanente s'est déroulée la veille.

Une discussion s'installe sur le régime des sorties des élèves prenant les transports scolaires mais n'ayant pas cours éventuellement un après-midi. Il est finalement décidé que les élèves pourraient sortir si accompagnés d'un responsable désigné.

Vote : **contre** : 1 - **abstention** : 3 - **pour** : 16

*** INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Mme Aguirre Leroy indique que l'épreuve d'Histoire Des Arts du DNB se déroulera le mercredi 25 mai 2016. S'agissant d'un examen, seuls les élèves

de 3^{ème} seront présents dans l'établissement ce jour-là. Les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} n'auront pas cours.

- Les parents d'élève souhaiteraient savoir s'il serait possible d'effectuer la restitution des manuels scolaires plus tard, ce qui inciterait les élèves à venir au collège après le DNB.

Mme Aguirre Leroy répond que ce n'est pas un problème de restitution de manuels scolaires. Les familles ont l'obligation d'envoyer leur enfant au collège jusqu'au dernier jour. L'année scolaire ne se termine pas le 24 juin après le DNB, mais le 5 juillet après la classe. Elle demande à l'association de parents d'élèves d'aider la direction à cette sensibilisation du calendrier

Mme Chassignoux précise qu'aucune remise d'ordre sur la facture de demi-pension ne sera effectuée pour convenance personnelle.

Mme Videau intervient en précisant que dans sa matière les élèves travaillent sur des manuels numériques, mais qu'elle ne peut pas faire cours quand elle n'a que 3 ou 4 élèves en fin d'année.

- les parents d'élèves demandent si dans le futur, la journée « Action contre la faim » pourra se dérouler en dehors des heures de cours et uniquement pour les élèves volontaires.

Mme Aguirre Leroy répond qu'il serait dommage que cette action citoyenne avec engagement des élèves se déroule un samedi matin. Cette année, seuls les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} y participent de façon systématique le vendredi 29 avril après-midi. Les élèves de 3^{ème} y participent sur la base du volontariat et sur le cours d'EPS.

M. Verfaillie rappelle que l'association, appuyée par le Ministère de l'Education Nationale, s'est déplacée en amont pour sensibiliser les élèves et que la course se déroulera à raison d'une heure par niveau de classe.

Mme Deslandes indique que les parents d'élève se sentent obligés et pris en otage pour mettre la main à la poche et que les élèves comparent entre eux la somme que chacun a récolté. D'autres familles ne comprennent pas pourquoi il faudrait aider à l'extérieur des frontières dans la mesure où il y a de la misère à l'intérieur même de notre pays.

M. Verfaillie rétorque que la solidarité n'a pas de frontière.

Mme Eldin demande à Mme Deslandes si ces remarques concernent beaucoup de parents : Il ne semble pas.

Mme Aguirre Leroy indique que l'on pourra en discuter avec les enseignants d'EPS pour l'an prochain mais qu'elle regretterait profondément qu'à l'heure

où le volet citoyen est mis à l'honneur dans la réforme du collège, cette action disparaît dans l'établissement.

- les parents d'élèves souhaiteraient savoir si la réforme des collèges prévoit une diversité linguistique dans le futur en dispensant des cours d'allemand ou d'italien par exemple en plus de l'anglais et l'espagnol.

Mme Aguirre Leroy répond que la décision de la carte des langues appartient au Recteur de l'Académie et qu'il doit y avoir une logique de continuité avec l'école primaire. Dans le secteur seul l'anglais est enseigné. Toutefois, elle pourra le solliciter à ce sujet lors de prochaines réunions.

- Mme Villeneuve informe l'assemblée que se déroule actuellement la campagne de bourses de lycée pour la rentrée 2016/2017.

Mme Chassignoux explique qu'un mail suivi d'un courrier a été envoyé à tous les parents d'élève de 3^{ème} début avril, mais qu'à ce jour très peu de familles se sont manifestées. Elle précise que les élèves de 3^{ème} boursiers de collège cette année bénéficieront de la bourse de lycée l'an prochain dans la mesure où les barèmes ont été simplifiés. Elle indique également que si une famille ne peut prétendre à cette bourse, elle doit impérativement restituer au service de gestion du collège le coupon-réponse daté et signé, afin d'éviter tout malentendu en septembre.

Mme Deslandes se propose de refaire passer cette information aux parents d'élève de 3^{ème}.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.